

cœur humain. Si nous ne pouvons ainsi remporter la victoire, nous ne désirons pas l'obtenir autrement.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai guère pris part à ce débat depuis qu'il est commencé, mais je n'en ai pas moins écouté attentivement tout ce qui a été dit, et je veux offrir aujourd'hui quelques observations. Ce n'est pas mon intention de répondre par le menu aux arguments de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier). L'honorable député de Calgary (M. R. B. Bennett) et l'honorable député de Kingston (M. Nickle) ont répondu d'avance aux remarques du très honorable chef de l'opposition. Ceux qui ont entendu ces discours sont renseignés et éclairés.

Les remarques générales que je vais faire porteront sur un autre aspect de cette question. Serait-ce trop m'avancer si je dis que dans l'étude de ce bill, plusieurs orateurs ont commis la grave erreur de ne pas tenir compte de la situation actuelle? Je m'explique. Un trop grand nombre parmi nous ont peut-être discuté cette question comme si les temps que nous traversons étaient des temps ordinaires, comme si les conditions mondiales, et celles du Canada en particulier, étaient aujourd'hui les mêmes qu'il y a douze ans, dix ans, huit ans, ou quatre ans; nous continuons à parler de ce que nous appelons nos privilèges et nos droits, et des principes de la Constitution, tout comme si le canon ne tonnait pas en Europe et comme si une grande guerre ne bouleversait pas le monde. C'est là, je crois, la faiblesse fondamentale des arguments de la gauche. Mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver), ou un autre député de la gauche, a demandé quel était l'objet visé par ce bill.

L'hon. M. OLIVER: Je n'ai pas posé cette question.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Et l'on a répondu: "Ce bill tend à aider le parti tory à gagner les élections et à rien autre chose."

Pareille prétention n'est pas raisonnable.

Je pourrais leur répliquer qu'en fait d'opinion, d'objectif à atteindre ou de politique, il y a dans le pays deux partis obéissant à deux chefs, dont l'un veut pousser la guerre vigoureusement et l'autre veut la soutenir par des moyens insuffisants. Si donc ce projet de loi met le premier de ces partis à même de gagner les élections et de continuer l'œuvre à laquelle il se consacre

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

depuis trois ans, il s'ensuit que ce projet de loi est aussi utile au pays et à l'empire. J'étais ici lors de la présentation de ce bill, et j'en ai suivi jusqu'à ce jour les diverses péripéties; j'ai assisté aux séances du conseil où il a été élaboré et mené au degré de perfection qu'on voudra bien lui reconnaître et, finalement, nous l'avons présenté à la Chambre.

Je n'ai jamais pensé que ce dut être une tâche agréable pour le Gouvernement de présenter un bill ayant pour objet de priver de leur droit de suffrage des citoyens qui jusqu'ici en ont eu l'exercice. Il ne m'a pas paru que ce serait propre à accroître les chances du parti conservateur dans une élection à faire cette année, l'année prochaine ou même plus tard. Ce n'est pas sous cet aspect que j'ai envisagé la question. Mais je vais dire à la Chambre sous quel aspect je l'ai considérée. J'ai pensé à mettre le Gouvernement, quel qu'il fût, à même de continuer la guerre dans les conditions les plus favorables possibles, et je crois qu'il est nécessaire d'en agir ainsi. Si l'on me permet d'exprimer mon opinion à ce sujet, je dirai qu'il est regrettable de se voir obligé de tenir un scrutin au milieu de la tourmente de cette guerre, écrasés que nous sommes par les charges qu'elle nous impose.

Abstraction faite de toute question de droit ou d'usage constitutionnel, il existe, à mon avis, dans le monde et au Canada, un état de choses auquel il aurait été préférable de faire face par une entente où chacun aurait reconnu qu'une élection pouvait s'ajourner, afin de nous consacrer entièrement à la conduite de la guerre. Il est regrettable de se voir contraint à une élection pendant la guerre, mais ce n'est pas ma faute. Ce n'est pas la faute du chef du Gouvernement ni celle du parti conservateur. La faute en est à mon très honorable ami qui, de l'autre côté, siège en face de moi (sir Wilfrid Laurier), s'il y a faute à imputer à quelqu'un. Il était en son pouvoir de l'éviter, et s'il avait voulu agir comme il l'a fait il y a un an, son parti l'aurait suivi, et nous n'aurions pas à subir la fatigue d'une consultation électorale. Maintenant que cette consultation est imminente, inévitable, ce sera une élection ayant la guerre pour objet et rien autre chose. Il ne s'agira pas de décider s'il convient de conférer permanemment le droit de suffrage à une classe quelconque des citoyens de ce pays. Nous ne votons pas sur la question de savoir quel sera le régime fiscal du Canada, et ce n'est pas là ce que le peuple aura à décider. Nous ne décidons pas par nos suffrages